

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 74 (1994)
Heft: 1

Artikel: L'harmonisation des normes ouvre les marchés : l'Association suisse de normalisation y contribue
Autor: Zürrer, Hans C.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-886662>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

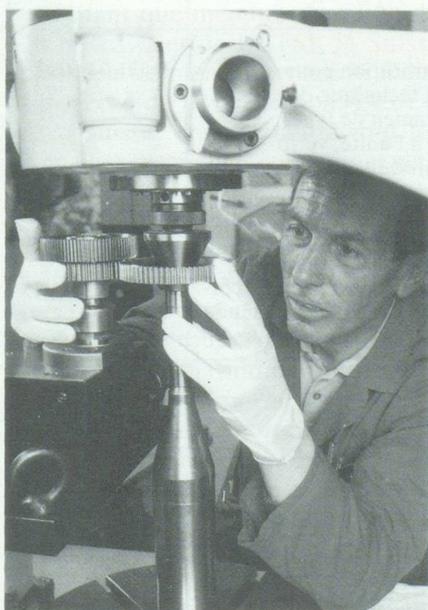
Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'harmonisation des normes ouvre les marchés L'Association suisse de normalisation y contribue

Hans C. Zürcher, Dr es Sc. Techn., ingénieur ETS,
directeur de l'Association Suisse de normalisation (SNV), Zurich.

La Suisse industrielle, si fortement tributaire de son commerce extérieur, a toujours considéré l'harmonisation des normes au plan international comme une impérieuse nécessité dans la mesure où elle permet d'éliminer les obstacles techniques aux échanges. Environ trois quarts des normes suisses relatives au secteur des machines sont aujourd'hui en accord avec les normes internationales. Dans le domaine de l'électrotechnique, cette proportion atteint même 90 %. On le voit, l'internationalisation de nos normes - qui suppose aussi, bien entendu, leur remplacement par des normes européennes - va bon train.



L'Association suisse de normalisation (la SNV) - société de droit privé - joue le rôle d'organisation faîtière de normalisation pour la Suisse ; elle est associée à ce titre aux autorités normatives européennes et mondiales.

L'Association suisse de normalisation, fondée en 1919, englobe les sections et organismes suivants : construction, industrie chimique, électrotechnique, télécommunications, industrie des machines et des métaux, construction de routes et technique des transports, industrie horlogère, section interdisciplinaire de normalisation - dont relèvent notamment les services - et, enfin Comité suisse d'essai et de certification (SAPUZ).

La SNV compte quelque 550 membres collectifs représentant l'industrie, les associations, les autorités, les entreprises publiques et l'administration.

A travers son Comité technique, la SNV définit les positions nationales suisses et participe activement aux travaux des experts européens et mondiaux. Les affiliations internationales nécessaires à cette fin, ainsi que le respect des droits et des obligations qui en découlent, sont assurées par la SNV en sa qualité de membre de l'ISO (Organisation internationale de normalisation) et du CEN (Comité européen de normalisation). Pour le domaine de l'électrotechnique, l'organisme compétent est le Comité électronique suisse (CES) de

l'Association suisse des électriciens (ASE). L'ASE est membre de l'IEC (International Electrotechnical Commission) et du CENELEC (Comité européen de normalisation électrotechnique). Dans le secteur des télécommunications, cette fonction est remplie par l'Association Pro Telecom, membre de l'ETSI (Institut européen des normes de télécommunication).

L'ORDONNANCE FÉDÉRALE DE NOTIFICATION

En 1990, le Conseil fédéral chargeait la SNV, par le truchement du Département fédéral de l'économie publique (DFEP), de mettre en œuvre l'ordonnance de notification. La SNV reçut ainsi mandat de dresser l'inventaire de toutes les normes suisses existantes ou en projet et de toutes les prescriptions techniques applicables en Suisse, puis de mettre sur pied un service d'information correspondant. En collaboration avec le Vorort, la SNV consulte les milieux concernés sur chaque projet de normalisation technique.

La SNV est également chargée de publier les notifications des États de l'UE et de l'AELE. Enfin, elle sert au GATT de bureau d'information pour les règles et prescriptions techniques.

**SWITEC - CENTRE SUISSE
D'INFORMATION POUR REGLES
TECHNIQUES**

Le Centre suisse d'information pour règles techniques a été créé en 1991 sur mandat de la Confédération. Il a pour mission de fournir à tous les milieux intéressés, de Suisse et de l'étranger, des renseignements - et documents afférents - concernant en particulier les normes et prescriptions techniques s'appliquant aux biens et services mis en circulation.

Le bulletin « Switec Information » de la SNV signale toutes les modifications apportées aux corpus normatifs suisse et européen, et présente les projets de normes. Le Switec publie aussi un répertoire des normes suisses, le « catalogue SNV », qui contient toutes les données utiles relatives à ces normes. Ce catalogue est mis à jour chaque année - avec suppléments semestriels -.

Pour remplir efficacement sa fonction de centre d'information, la SNV dispose d'une bibliothèque très complète qui permet aux intéressés de consulter les répertoires de normes et la littérature spécifique de la plupart des pays du monde.

La SNV est en outre le principal point de vente de documentation normative en Suisse.

**APPORT DU SYSTEME DE MILICE
À LA NORMALISATION**

La ressource de loin la plus substantielle dont dispose la Suisse pour faire face au volume sans cesse croissant des tâches de normalisation est l'abondante activité de milice déployée par l'économie privée aussi bien que par les milieux scientifiques, les autorités et toutes les associations œuvrant à titre d'experts dans de nombreux organismes normatifs. Les travaux d'harmonisation technique, notamment au plan européen, exigent de la part de l'ASM et de ses sections de gros efforts supplémentaires.

OFFICE FÉDÉRAL DE MÉTROLOGIE

2. Organismes de certifications
2.1 Organismes accrédités en vertu de l'ordonnance fédérale RS 941.291 du 30 octobre 1991, conformément à la norme SNEN 45011 :

Adresse	Activité	Date d'accréditation
IMO, Institut d'Ecocommerce Poststrasse 8 8583 Sulgen Tél. 72/42 36 16 Fax 72/42 36 63	Organisme de certification pour produits biologiques (écologiques)	26.11.1992
ASOAB, Association suisse des organisations d'agriculture biologique Spalendorweg 46 4051 Bale Tél. 61/272 06 70 Fax 61/272 06 70	Org. de certification pour produits transformés de l'agriculture biologique (écologique)	22.12.1992
FIBL, Institut de recherche de l'agriculture biologique Bernhardsberg 4104 Oberwil BL Tél. 61/401 42 22 Fax 61/401 47 80	Org. de certification pour produits de l'agriculture biologique (écologique).	22.12.1992
Association des établissements cantonaux d'assurance contre l'incendie Bundesgasse 20 3011 Berne Tél. 31/320 22 22 Fax 31/320 25 16	Org. de certification pour produits de protection contre l'incendie.	26.02.1993
CNA (SUVA) Section mécanique II 6005 Lucerne Tél. 41/21 53 79 Fax 41/21 58 70	Org. de certification pour l'évaluation technique de sécurité (examen de type, vérification à l'unité, vérification sur produits) des appareils suivants : machines-outils pour le traitement de matériaux métalliques, robots industriels, composants électriques et électroniques incorporés pour la sécurité, commandes de sécurité, chariots élévateurs.	21.04.1993
Service de prévention d'incendie pour l'industrie et l'artisanat (SPI) Sect. 2 et 3/4 Nüscherstrasse 45 8001 Zurich Tél. 1/217 43 33 Fax 1/211 70 30	Org. de certification pour produits de construction et de protection contre l'incendie.	02.12.1993

Du côté suisse, l'on ne peut envisager de participer aux cercles de normalisation européens et internationaux que de manière sélective, en fonction des intérêts nationaux et du nombre d'experts disponibles. Pour les tâches dites horizontales, qui ne portent pas sur tel ou tel produit ou article du commerce particulier, mais sur des aspects généraux intéressant plusieurs branches et même plusieurs disciplines, tels la sécurité, la santé, l'environnement, la qualité, etc., l'on compte sur l'engagement des associations et organisations de branches bien davantage encore que sur celui des partenaires traditionnels issus de l'industrie.

La collaboration avec les services officiels, notamment fédéraux, et son indemnisation par la Confédération constituent donc, pour le présent comme pour l'avenir, les piliers essentiels d'un système suisse de normalisation à large embase.

**LES NORMES EUROPÉENNES
REEMPLACENT LES NORMES
NATIONALES.**

En tant que membre du CEN, du CENELEC et de l'ETSI, la Suisse participe de plein droit aux travaux européens de normalisation. Des experts suisses appartenant à tous les domaines techniques collaborent activement à l'élaboration du système normatif européen. Le savoir-faire helvétique se glisse ainsi dans les normes européennes à la faveur de la présence de ces experts dans plusieurs centaines de groupes de travail.

Le travail d'harmonisation technique à l'échelle européenne repose sur une procédure de consultation judicieusement conçue, assortie d'un système de vote qui prévoit pour les normes européennes aussi bien que pour les directives communautaires la règle de la majorité des voix pondérées. Les États de l'UE et les organi-

sations nationales de normalisation disposent des mêmes nombres de voix respectifs que ceux prévus par le Traité de Rome. Pour les votes portant sur des normes européennes, les organisations nationales de normalisation des pays de l'AELE, au nombre desquelles figure donc la SNV, se sont vu attribuer des coefficients de suffrages conformes aux règles internes de l'UE (exemples : le DIN dispose ainsi de 10 voix et la SNV de 5 voix).

En adoptant un texte normatif européen, un pays s'oblige à rapporter celles de ses normes et prescriptions nationales qui sont en contradiction avec ce texte.

Un « accord de statu quo » interdit également aux membres, pendant l'élaboration d'une norme européenne ou après l'acceptation de celle-ci, d'édicter toute norme nationale qui ne soit pas entièrement compatible avec une norme européenne existante. C'est par là que le système normatif suisse en vient aussi à s'harmoniser et à s'europaniser.

**NORMES AU SERVICE DU LIBRE-
ÉCHANGE MONDIAL**

Si prépondérants que soient ses échanges de biens et de services avec les pays de l'EEE, il ne faut pas sous-estimer pour autant l'importance des liens commerciaux qui unissent la Suisse au reste du monde, ni celle que la normalisation internationale revêt dès lors en tant que facteur de promotion des échanges à l'échelle planétaire.

Dans de nombreux domaines, l'économie suisse est étroitement associée à l'élaboration de normes universelles, par le biais de la SNV en sa qualité de membre de l'ISO, ou par celui de l'ASE, affiliée à l'IEC.

ESSAIS ET CERTIFICATIONS

La promulgation de normes européennes communes régissant l'aménagement concret des centres d'essais,

de certification et d'agrément aux plans de leur organisation et de leurs effectifs est une condition essentielle à la mise en place d'un système européen d'essai et de certification harmonisé.

C'est à cette fin qu'a été fondée, le 3 décembre 1992, l'EOTEC (Organisation européenne pour les essais et la certification), association indépendante régie par le droit belge et domiciliée à Bruxelles. La Suisse, membre fondateur de cette organisation, dispose aujourd'hui au plan national d'un organisme jumeau bien structuré : le Comité suisse d'essai et de certification (SAPUZ).

La tâche de SAPUZ consiste à coordonner et défendre les intérêts de l'économie suisse, de même qu'à fournir à tous les milieux intéressés des informations sur les essais de contrôle, les certifications, les agréments et les travaux de normalisation relatifs à l'évaluation de conformité (voir encadré p. 16).

Le SAPUZ se présente d'un côté comme le pendant national de l'EOTEC et, de l'autre, comme une association faitière regroupant tous les milieux suisses s'occupant d'essais, de certifications et de questions relatives à la reconnaissance réciproque.

Pour l'heure, les comités suivants sont représentés au sein du SAPUZ : calibrage, contrôle, garantie de qualité, inspection, techniques de sécurité, électrotechnique, eaux et eaux usées, et enfin, l'« Agreement Group » pour les « tuyaux en plastiques ».

La défense des intérêts suisses au sein de l'EOTEC (dont la Suisse tient en ce moment la vice-présidence) est assurée par la SNV et son comité d'essai et de certification (SAPUZ).

Avec les sections professionnelles de normalisation qui lui sont rattachées, l'Association suisse de normalisation fournit ainsi une contribution non négligeable à l'intégration européenne de la Suisse. ■